



## FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

### Communes de 20 à 49 agents des Hauts-de-France

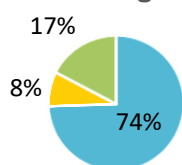
Cette Fiche "Repères" réalisée par l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Données Sociales (OREDS) via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020 sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités de la région Hauts-de-France. En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

**137 rapports ont été validés lors de la campagne 2020 (rapports validés en 2021)**

4 337 agents recensés dans les collectivités dont 3 231 fonctionnaires, 355 contractuels permanents et 751 contractuels non permanents

#### Effectifs

74% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires  
■ Contractuels permanents  
■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	7	42	24
Contractuels permanents	0	18	3
Contractuels non permanents	0	22	5



26 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

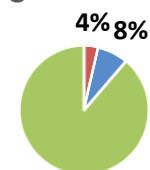
- ⇒ 23 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 41 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

#### Caractéristiques des agents permanents

57% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	23%	15%	22%	6
Technique	57%	50%	57%	15
Culturelle	3%	15%	4%	1
Sportive	1%	1%	1%	0
Médico-sociale	6%	4%	6%	2
Police	2%	1%	2%	1
Incendie				0
Animation	8%	15%	9%	2
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

89% d'agents relevant de la catégorie C



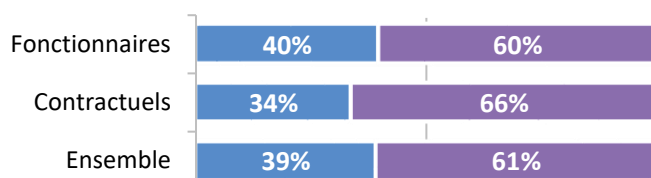
■ Catégorie A  
■ Catégorie B  
■ Catégorie C

Effectif moyen

Catégorie A	1
Catégorie B	2
Catégorie C	23

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 61%

■ Hommes  
■ Femmes

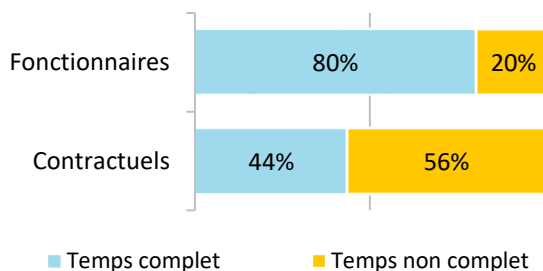


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 50%

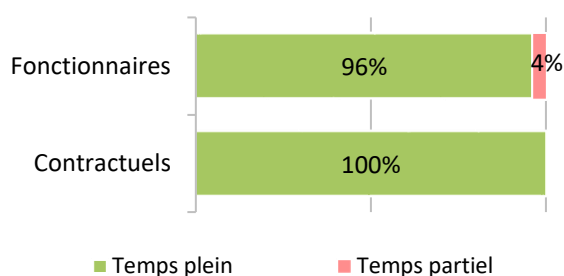
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	50%
Adjointes administratifs	15%
Adjointes d'animation	8%
ATSEM	5%
Agents de maîtrise	5%

## Temps de travail des agents permanents

80% des fonctionnaires à temps complet contre 44% des contractuels



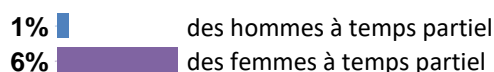
4% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	34%	52%
Culturelle	30%	91%
Technique	22%	55%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



## Pyramide des âges

En moyenne, les agents des Communes de 20 à 49 agents des Hauts-de-France ont 48 ans

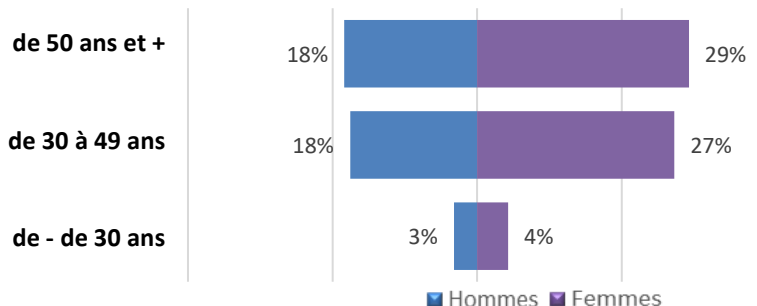
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,30
Contractuels permanents	41,47
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,62</b>

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,25



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

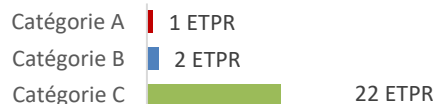
## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 28 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 22 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



51 428 heures rémunérées en 2020 par collectivité

## Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins d'un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins d'un agent en congé parental

- > Moins d'un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins d'un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins d'un agent détaché dans une autre structure
- > Moins d'un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congé spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- En 2020, 2 arrivées d'agents permanents et 2 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
26 agents	26 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,2%
Contractuels	↗	16,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>1,2%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

<b>Fin de contrats remplaçants</b>	<b>35%</b>
Départ à la retraite	31%
Mutation	13%
Démission	8%
Autres cas	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

<b>Arrivées de contractuels</b>	<b>40%</b>
Remplacements (contractuels)	21%
Intégration directe	15%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct	10%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

## Évolution professionnelle

- Moins d'un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité
- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

- 7,6 avancements d'échelon par collectivité

## Sanctions disciplinaires

- 16 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 137 collectivités concernées

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	4	5
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	1	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

### Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

### 4 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

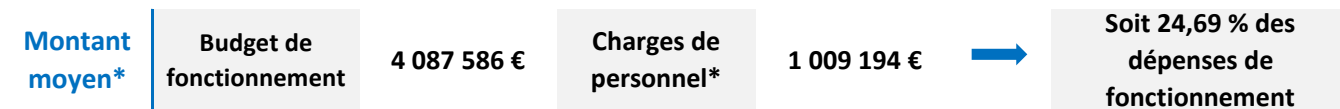
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	55%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	18%
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	9%

## Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 24,69 % des dépenses de fonctionnement



\*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

### Montant moyen - Emplois permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>626 066 €</b>
Primes et indemnités versées :	84 495 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	7 115 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	4 303 €
Supplément familial de traitement :	5 404 €
Indemnité de résidence :	870 €

### Montant moyen - Emplois non permanents

<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>56 151 €</b>
---	-----------------

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

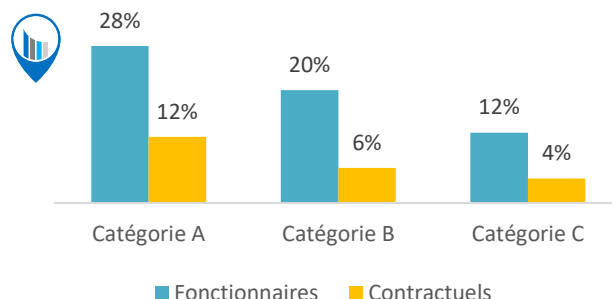
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 563 €	53 631 €	35 953 €	32 887 €	26 477 €	20 111 €
Technique	51 259 €	s	36 241 €	15 528 €	23 986 €	17 002 €
Culturelle	s	9 203 €	26 702 €	22 895 €	24 305 €	14 523 €
Sportive			33 017 €	25 619 €	26 541 €	
Médico-sociale	30 350 €	s		s	24 384 €	17 587 €
Police			38 754 €		32 843 €	s
Incendie						
Animation			24 376 €	22 652 €	23 533 €	22 548 €
<b>Toutes filières</b>	<b>51 936 €</b>	<b>46 287 €</b>	<b>33 864 €</b>	<b>23 607 €</b>	<b>24 681 €</b>	<b>18 303 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,5 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,14%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>5,54%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>13,50%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 96% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 559 heures en moyenne

## Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 30,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 2,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,59%	0,67%	4,20%	0,91%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,36%	0,67%	7,60%	0,91%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,72%	0,81%	7,94%	1,11%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 33,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

2 accidents\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 2,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 93 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moyen

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1,5 travailleurs handicapés employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 97 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 3 202 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins d'un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

0,9 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 132 €

Coût par jour de formation : 155 €

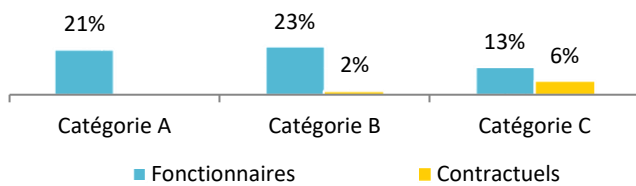
DOCUMENT DE PRÉVENTION

50% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 13,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



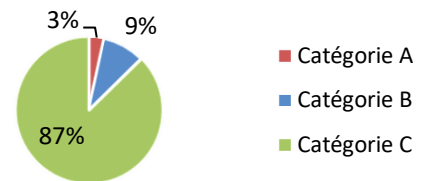
- 5 454 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	82 %
Autres organismes	16 %
Frais de déplacement	3 %

- 12 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,5 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	79%
Autres organismes	21%
Interne à la collectivité	0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	240 342 €	173 892 €
Montant moyen par bénéficiaire	350 €	156 €

- L'action sociale des collectivités

36% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

42% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

17% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

44% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

## Relations sociales

- Jours de grève

12% de collectivités concernées par des jours de grève

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2022

Version 3